



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES MUTATIONS

Réunion Restreinte du 11 Avril 2018

Procès-Verbal N°29

Président : Mr André LUCAS

Présents : Mme Ghyslaine SALDANA

MM Jean-Louis AGASSE.

Assiste : Mr Camille-Romain GARNIER, Administratif L.F.O.

→ **Opposition**

Joueur : Jérôme LUCIEN (2544151911)

Club quitté : TOULOUSE FUTSAL CLUB (851139)

Club demandeur : ENT. FOOT CASTELMAUROU VERFEIL (581831)

Date de demande : 12.07.2017

Date d'opposition : 16.07.2017

Date de levée : 11.04.2018

Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club TOULOUSE FUTSAL CLUB (851139).

Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club TOULOUSE FUTSAL CLUB (851139).

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

Le Secrétaire

Jean-Louis AGASSE

Le Président

André LUCAS

